

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.905
13 juin 2002

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 13 juin 2002, à 10 h 15

Président: M. Hubert de La Fortelle (France)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 905^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je souhaite d'emblée, au nom de la Conférence, accueillir chaleureusement parmi nous le nouveau représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, et l'assurer qu'il pourra compter sur notre coopération et notre appui dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions. S'il souhaite prendre la parole, je la lui donne bien volontiers.

M. PETRITSCH (Autriche) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie de vos chaleureuses paroles de bienvenue. Comme c'est la première fois que je prends la parole devant cette instance, je tiens à vous assurer de mon plein appui comme de celui de ma délégation. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Sergei Ordzhonikidze de son accession au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Comme je l'ai déjà indiqué, je ne ferai aujourd'hui aucune observation et me contenterai d'exprimer les vives inquiétudes qu'inspire à l'Autriche l'impasse dans laquelle est toujours la Conférence. Qu'il me soit permis d'ajouter que je me réjouis à la perspective de travailler avec vous, Monsieur le Président, et vos collègues à un règlement de cette situation déplorable moyennant lequel nous puissions nous remettre à des travaux de fond.

Le PRÉSIDENT: Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Kazakhstan, du Maroc et des Pays-Bas. Je donne à présent la parole au représentant du Kazakhstan, l'Ambassadeur Nurlan Danenov.

M. DANENOV (Kazakhstan): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'interviens dans les débats de la Conférence du désarmement sous votre présidence, j'aimerais avant tout, au nom de la délégation kazakhe, vous féliciter de votre accession à ce poste important. Notre délégation a confiance que, sous votre conduite avisée, la Conférence saura se reprendre pour surmonter toutes les difficultés et avancer d'une manière efficace. Je puis vous assurer de notre soutien dans tous les efforts que vous déploierez.

L'orateur poursuit en russe.

En prenant la parole aujourd'hui, je n'ai d'autre but que d'informer brièvement la Conférence de la tenue, le 4 juin 2002 à Almaty, du premier Sommet des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui a été un événement majeur dans l'histoire du Kazakhstan comme dans celle de toute la région, ainsi que des documents adoptés à ce sommet par les dirigeants de pays tels que la Russie, la Chine, l'Inde, le Pakistan et la Turquie.

L'idée d'une telle conférence avait été avancée initialement par le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1992. L'initiative kazakhe visait essentiellement la création d'un mécanisme efficace de diplomatie préventive en Asie et le développement, dans cette vaste région, d'un nouveau système de relations internationales qui soit conçu pour assurer la sécurité et la stabilité sur le continent asiatique.

(M. Danenov, Kazakhstan)

Le Sommet considéré a montré que, dans la vie du vaste continent asiatique, il se crée un nouveau processus politique sous la forme d'un forum qui a pour vocation d'accroître sensiblement les possibilités d'un dialogue multilatéral entre pays asiatiques et d'une interaction entre ces pays sur un pied d'égalité, le but étant de renforcer la sécurité et la stabilité et de faire qu'existe un climat de confiance et de coopération.

Tout système de sécurité régionale fondé sur les principes de la garantie de l'intégrité territoriale, du respect de la souveraineté des États participant au processus et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi que sur l'acquiescement à l'idée que la négociation constitue la seule base de règlement des conflits et des crises, se situe dans le droit fil des principes fondamentaux de la sécurité mondiale. Ce sont précisément ces principes-là qui sont reflétés dans l'Acte d'Almaty et la Déclaration sur l'élimination du terrorisme et la promotion du dialogue entre les civilisations, qui ont été adoptés au Sommet et que nous avons l'intention de faire distribuer comme documents officiels de la Conférence du désarmement.

Dans l'Acte d'Almaty, il est fait état, en particulier, de la nécessité, tout à la fois, de mettre en œuvre des mesures pour renforcer la confiance et régler les différends, de dresser un inventaire des mesures de confiance axées à titre prioritaire sur l'élimination des armes de destruction massive, de créer en Asie des zones exemptes d'armes nucléaires et de souscrire des obligations en matière de lutte contre le terrorisme et le séparatisme. Dans la Déclaration adoptée à l'issue du Sommet, laquelle a constitué la réaction de nos pays aux problèmes épineux que sont le terrorisme et l'extrémisme, nous avons élaboré une position commune sur la lutte contre ces maux. Les dirigeants des États participant au Sommet y ont souligné la nécessité d'appuyer et d'élargir le dialogue entre civilisations, dialogue qui constitue à leurs yeux l'un des moyens les plus importants d'éliminer les causes premières du terrorisme et d'empêcher les conflits entre les divers peuples et pays.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Kazakhstan de son intervention. Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Omar Hilale.

M. HILALE (Maroc): Monsieur le Président, il me plaît de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de cet important organe de négociation qu'est la Conférence du désarmement. Ma délégation s'en félicite à un double titre. En effet, vous représentez la France, pays ami avec lequel le Maroc entretient à tous les niveaux des relations de longue date, denses et privilégiées. En outre, vos qualités d'ambassadeur chevronné, votre doigté diplomatique ainsi que la finesse de votre jugement alliée à votre vaste expérience constituent autant de gages qui augurent d'une présidence réussie.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa, pour son esprit imaginatif et les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de forger un consensus sur un programme de travail pour notre Conférence. De même, je voudrais adresser mes félicitations à M. Mohammed Tawfik, de l'Égypte, et à l'Ambassadeur d'Éthiopie, M. Fisseha Yimer.

(M. Hilale, Maroc)

Je ne saurais omettre de féliciter M. Sergei Ordzhonikidze pour sa nomination au poste de Secrétaire général de notre Conférence; quant à M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint, et au secrétariat de la Conférence du désarmement, je voudrais leur dire combien leur dévouement force l'admiration et l'estime.

Enfin, je souhaite exprimer le grand honneur et l'immense bonheur que j'ai de retrouver la Conférence du désarmement après avoir eu le privilège de participer à ses travaux 10 ans plus tôt. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier mes collègues de leurs chaleureuses expressions de bienvenue et les assurer de ma disponibilité et de ma joie de travailler et de coopérer avec eux à la réalisation des objectifs de la Conférence.

À mon tour je voudrais m'acquitter de l'agréable devoir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues, mon ami Michael Smith, de l'Australie, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, et l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, et leur dire que leur contribution sera d'un grand apport à notre Conférence.

Les tragiques et abominables événements du 11 septembre ont mis en évidence que la sécurité internationale et celle des pays sont bien fragiles. De même, ils ont fait ressortir le besoin urgent de renforcer aussi bien le régime international de non-prolifération que l'approche multilatérale préconisée jusqu'à présent dans l'examen des questions de sécurité internationale et de désarmement.

Il nous incombe aujourd'hui de trouver des réponses adéquates à ces nouveaux défis, ainsi qu'aux craintes et aux appréhensions de la communauté internationale. L'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux, la coopération internationale et la consolidation du multilatéralisme sont autant d'éléments fondamentaux de l'édification d'un monde meilleur, apportant à tous la paix et la sécurité. À cet égard, la communauté internationale est appelée à faire preuve de détermination politique, de solidarité et d'engagement collectif.

La Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans le règlement des problèmes épineux du troisième millénaire. Sa vocation d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement demeure plus que jamais valable et indispensable. Nul ne saurait minimiser son impasse actuelle. Cependant, il n'est de vision de long terme dans laquelle n'entre autant de rêve que de réalisme. Il ne s'agit point là de vœux pieux. La Conférence du désarmement peut et doit remplir son mandat d'instance de négociation, ou, à tout le moins, de dialogue constructif et substantiel.

Une nouvelle page de l'histoire du désarmement a été écrite le 14 mai à Moscou avec la signature, par les Présidents Bush et Poutine, d'un traité de désarmement remplaçant le traité ABM de 1972 et obligeant la Russie et les États-Unis d'Amérique à ramener le nombre de leurs ogives nucléaires de 6 000 unités à 1 700 et 2 000 unités, respectivement. Certes, ce traité marque une véritable rupture d'avec l'approche traditionnelle de la limitation des armements en concédant à chaque partie le droit de procéder à des réductions à son propre rythme, voire de les interrompre et même de les reprendre et de les renforcer, ainsi que de se retirer du traité et de le reconduire à son gré.

(M. Hilale, Maroc)

Malgré ces imperfections, ce traité constitue un progrès important et prometteur dans la réalisation de l'objectif qui nous est si cher, à savoir l'élimination de toutes les armes nucléaires de notre planète. Il a en outre le mérite de donner une nouvelle impulsion au désarmement après tant d'années de stagnation. L'alternative aurait été le maintien du statu quo, avec tous les risques inhérents au maintien de tant d'ogives nucléaires. C'est pourquoi le Maroc se félicite de cet accord tout en formulant le vœu que la synergie ainsi créée ainsi que le nouveau partenariat de la Russie avec l'OTAN, renforceront la confiance mutuelle et favoriseront de nouveaux progrès dans cette démarche évolutive en matière de limitation des armements. L'objectif ultime étant d'empêcher la prolifération nucléaire et de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, tout accord, quand bien même modeste, est un jalon dans l'édification d'un monde libéré de la menace nucléaire.

En sa qualité d'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Royaume du Maroc souscrit pleinement aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptés lors de la Conférence d'examen du TNP de 1995, à laquelle les puissances nucléaires se sont engagées à rendre compte des efforts qu'elles déploieraient pour éliminer progressivement leurs arsenaux nucléaires. La sixième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en mai 2000, a enregistré des progrès notoires en matière de désarmement nucléaire, avec l'adoption par consensus de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires ainsi que d'une série de mesures pratiques pour l'application complète du Traité et des principes et objectifs énoncés en 1995.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc souhaite vivement que soit mis en place dans le cadre de la Conférence du désarmement un comité spécial sur le désarmement nucléaire chargé de négocier l'élimination de toutes les armes nucléaires. Cependant, à défaut d'un mandat de négociation, le Maroc est disposé à appuyer toute formule favorisant un examen quant au fond de mesures spécifiques de désarmement nucléaire, conformément aux objectifs fixés par la sixième Conférence d'examen du TNP.

De même, le Maroc estime que l'établissement d'un comité chargé de négocier un traité d'interdiction des matières fissiles s'impose plus que jamais et surtout après les événements du 11 septembre. Il est évident qu'un tel traité constituerait une contribution essentielle tant à la sécurité internationale qu'au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, à condition qu'il ne soit pas discriminatoire et préserve le droit de tous les pays d'accéder à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Fidèle à son engagement en faveur d'un désarmement général et complet, mon pays vient de prendre une série de mesures eu égard à son choix stratégique d'œuvrer pour l'interdiction de toutes les catégories d'armes de destruction massive et la consolidation du régime de non-prolifération. À cet égard, il me plaît d'annoncer que mon pays a ratifié le 1^{er} mars 2002 la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. De même, le Royaume du Maroc, qui adhère sans réserve au principe de l'élimination totale des armes de destruction massive et particulièrement des armes nucléaires, a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et s'engage dans la mise en place du système international de surveillance prévu par ce traité. C'est dans cet esprit que nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'auraient pas encore fait afin qu'ils adhèrent à ce traité.

(M. Hilale, Maroc)

En outre, le Gouvernement marocain a souscrit le 19 mars 2002 aux dispositions de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et à trois des protocoles annexés à cette convention, dont le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié. Par la ratification de ces instruments, le Maroc veut exprimer sa détermination de contribuer aux efforts faits par la communauté internationale pour éradiquer le fléau que représentent ces armes inhumaines.

À l'heure où de nouveaux défis pèsent sur notre univers, la réponse de la communauté internationale devrait intégrer le renforcement et le perfectionnement du régime international de non-prolifération par l'application stricte et non sélective de toutes les dispositions consacrées dans les divers traités de désarmement et de limitation des armements. Plus que jamais, notre Conférence a moins besoin de discours platoniques que de souplesse politique, de sagesse et de détermination, afin qu'elle ne se transforme pas en simple organe de délibération. Cet objectif passe impérativement par le renforcement du multilatéralisme, qui, en matière de désarmement et de renforcement de la paix et de la sécurité internationales est incarné par notre Conférence. Puissent tous les membres de la Conférence partager cette vision afin que l'instance accomplisse la mission que lui a confiée la communauté internationale et qui a été réaffirmée au demeurant avec force et unanimement par l'Assemblée générale des Nations Unies au lendemain des attentats du 11 septembre.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Maroc pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence dans une langue française probablement plus châtiée que la mienne. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Chris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre conduite, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes félicitations et de vous assurer que nous avons pleinement confiance dans l'aptitude de la présidence française à faire que se concrétise la vocation de cette conférence.

Vendredi dernier 7 juin, les Pays-Bas ont organisé une réunion informelle ouverte à la participation de tous sur la question d'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le nombre total de participants à cette réunion a été largement supérieur à 100. Des représentants de plus de 40 pays y ont assisté, de même que des représentants d'organisations non gouvernementales, de certaines organisations internationales et de l'AIEA.

Dans sa déclaration liminaire, M. Barnaby, physicien nucléaire de renom et ancien Directeur de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, a évoqué la nécessité de négocier un traité sur la question considérée. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est en soi un instrument de non-prolifération efficace, fixe des limites qualitatives à la mise au point d'armes nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires imposerait à la production de matières fissiles une limite quantitative. En cela, il concourrait d'importance à la non-prolifération et constituerait donc un pas essentiel dans la voie du désarmement nucléaire. Il contribuerait aussi à une réduction des risques de terrorisme nucléaire.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Lors du débat qui a suivi, les participants ont mis en lumière la nécessité de mieux comprendre la question à l'examen. Parmi les points soulevés, figuraient les risques de prolifération du plutonium et de l'uranium hautement enrichis, la protection physique des stocks de matières fissiles, le retraitement, la fabrication de combustible MOX, les utilisations semi-militaires telles que la propulsion navale, le terrorisme nucléaire et la possibilité de produire une «bombe sale» avec de l'uranium hautement enrichi.

Les participants ont encouragé la délégation néerlandaise à renouveler cette initiative. Nous avons l'intention d'organiser la prochaine réunion sur des questions de fond au milieu du mois de septembre. Nous en informerons la Conférence.

Pour l'information de toutes les délégations, je vais demander au secrétariat de la Conférence de faire distribuer le texte d'une lettre à laquelle seront joints le texte de l'intervention de M. Barnaby ainsi que d'un résumé officieux des travaux de la réunion.

Nous tiendrons la Conférence informée de ce qui sera fait dans le prolongement de cette réunion, qui a été largement appuyée et jugée être des plus utiles à la cause d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Sanders, représentant des Pays-Bas, pour sa déclaration. La liste des orateurs est ainsi épuisée. Une délégation souhaiterait-elle prendre la parole? Je n'en vois aucune. Je vais donc maintenant informer brièvement la Conférence, comme la semaine dernière, du déroulement de mes consultations depuis jeudi dernier.

À une semaine du terme de la présidence française – le temps va trop vite et la présidence est courte –, je tiens à partager avec vous, fidèle à l'engagement pris au début de cette présidence, les quelques réflexions que m'inspirent aujourd'hui aussi bien les consultations bilatérales que j'ai eues avec une quarantaine de délégations – je porterai probablement ce nombre à une cinquantaine – que les rencontres que j'ai pu avoir avec des groupes ou leurs coordonnateurs.

Je dois vous dire que ces réflexions ne sont pas entièrement optimistes. Pour faire court comme l'exigeait de tous ses collaborateurs le Ministre des affaires étrangères du Général de Gaulle, M. Couve de Murville, que j'ai brièvement connu au début de ma carrière, mes réflexions pourraient se résumer en deux mots: frustration et persévérance.

En ce qui concerne la frustration, je ne parle pas tant de la mienne que de celle de l'ensemble des collègues avec lesquels je me suis entretenu. La plupart de ces collègues s'étonnent de l'inaction et de la paralysie dont souffre la Conférence. Tout en mesurant pleinement l'impact du contexte stratégique international sur le fonctionnement de notre instance, comme l'ont rappelé certains des orateurs ce matin, nos collègues manifestent de l'incrédulité et même de l'exaspération face à ce que Milton Freedman qualifie dans un autre domaine de tyrannie du statu quo, soit à l'immobilisme de la Conférence. Pourquoi serait-il impossible de dialoguer, y compris pour constater nos désaccords, comme ce fut le cas, je le rappelle et j'insiste là-dessus, pendant la guerre froide dans notre enceinte. À cette époque-là il existait un dialogue.

(Le Président)

Après la frustration, j'évoquerai la persévérance, qui est un terme plus agréable et plus positif. À ce jour j'ai recueilli un certain nombre de suggestions, certaines très modestes, d'autres plus ambitieuses, mais en général encore assez modestes, que je continue de soumettre à toutes les délégations, y compris celles qui jouent un rôle clef et avec lesquelles je reste constamment en contact. Même si les ressources de l'imagination et de la création dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement ne sont pas illimitées, comme elles pourraient l'être dans celui de l'art, je ne néglige aucune piste. Vous connaissez le dicton «Impossible n'est pas français»: mes collaborateurs et moi-même avons décidé de poursuivre nos consultations jusqu'à la fin de la présidence française pour ne pas laisser passer la moindre chance de nous entendre sur une plate-forme minimale dans l'attente d'une impulsion venue d'ailleurs que nous appelons de tous nos vœux et qui nous permettrait de nous accorder sur un programme de travail.

À cet égard, je prends note avec intérêt de la nouvelle proposition chinoise sur l'espace qui nous a été communiquée hier lors des consultations présidentielles.

Permettez-moi d'ajouter à ce propos qu'il est bon que des propositions nouvelles ou améliorées soient présentées à la Conférence par ceux qui sont en mesure de le faire et qu'il est souhaitable que les États membres réagissent à ces propositions.

En conclusion, j'en appelle à tous, en cette période difficile pour les délégations mais surtout pour notre Conférence, à la pérennité de laquelle nous sommes tous attachés, afin qu'ils suivent le conseil que nous a prodigué dès le XVII^e siècle le mathématicien, physicien et surtout philosophe français Blaise Pascal, qui a eu cette belle formule: «Évitons deux excès, exclure la raison ou n'admettre que la raison.»

Je repose la question à tout hasard: Quelque délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je crois qu'il n'y en a pas. Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira jeudi prochain 20 juin 2002, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.
